

Antitrust : un point pour Intel

Selon Intel, les allégations concernant le commerce hors du territoire des Etats-Unis ne peuvent faire l'objet d'une décision par un tribunal américain. Et pour mieux soutenir sa requête, le fondateur a mentionné de nombreuses affaires précédentes à caractère similaire.

Le juge Joseph Farnan a accueilli favorablement la demande des avocats d'Intel et a ainsi accepté de retirer du dossier ces accusations spécifiques.

Après avoir examiné le dossier d'AMD sous une « *lumière plus favorable* », le juge a finalement annoncé que les plaintes concernant les fabricants japonais, européens et allemands ne relevaient pas des compétences de sa juridiction.

Ces plaintes constituent une partie non négligeable du dossier original de 428 pages constitué par AMD. Mais AMD ne compte pas s'arrêter là, puisqu'il a d'ores et déjà engagé des procédures contre Intel en Europe et au Japon. C'est une véritable guerre d'usure que se livrent les deux rivaux.

[\(\[Avec TheInquirer.fr\]\(http://TheInquirer.fr\)\)](http://TheInquirer.fr)